

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
VENTE DE  
TERRAINS AU  
GRU A  
BRICOMARCHE

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-Préfecture :

le :

\*\*\*

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 76-11**

Publié

Avant l'examen de cette question, M. Claude BELLUCO, Maire adjoint aux affaires économiques quitte la salle.

le :

Le Maire,

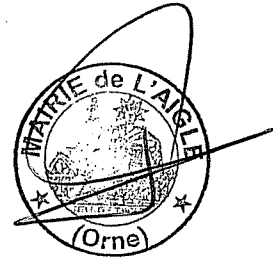
Depuis 1999, trois Municipalités successives ont œuvré sur le dossier du Grû avec pour objectif de rééquilibrer les pôles commerciaux est et ouest de L'AIGLE dans le but de préserver l'attractivité du commerce de centre ville.

Thierry PINOT

L'avant dernière solution étudiée consistait à transférer l'établissement Bricomarché sur le site du marché aux bestiaux. Pour des raisons techniques cette solution s'est avérée irréalisable. Concomitamment l'architecte de l'E.P.F. a suggéré une autre solution qui consiste à conserver la structure saine du marché aux bestiaux et y effectuer le transfert de la salle Jacques Michaux et du hall expo du Grû, l'acquisition des établissements Frénéhard nous permettant le transfert des ateliers municipaux sur le site de La Mousse et les modifications nécessaires au maintien du boulodrome et de son club house.

Le coût de cette opération, qui comprend une amélioration substantielle des équipements (surface couverte doublée, parking neuf, isolation et chauffage des installations, cuisine, vestiaires, sanitaires adaptés, et la réinstallation des ateliers sur le site de La Mousse) est de 655 000 € H.T., hors dotations.

Il est à noter que la remise à niveau du hall du Grû (travaux de couverture, toilettes et fermetures) et de la salle Jacques Michaux (cuisine, toilettes, vestiaires) est estimée à 407 000 €, hors peintures et sols.



	CHARGES	RECETTES
<b>MARCHES aux bestiaux</b>		
travaux de réhabilitation	1 483 000	
<b>HALL du GRU</b>		
travaux de réhabilitation		
vente		1 550 000 €
<b>SITE de la MOUSSE</b>		
travaux de réhabilitation	450 000	
vente pavillons + bâtiment archives		200 000 €
achat du site	55 000	
<b>TOTAL</b>	1 988 000	1 750 000 €
<b>SOLDE</b>	-238 000 €	

Cette nouvelle installation engendrera une recette nouvelle au titre des impôts fonciers de 84 640 € par an, ce qui correspond à moins de 8 années d'amortissement maximum.

taxes foncières annuelles futures		122 477 €
taxes foncières annuelles actuelles	37 837 €	
gain annuel		84 640 €
retour sur investissement	moins de 3 ans	

**Investissements complémentaires pouvant être réalisés ; chauffage, isolation, équipement d'une cuisine, vestiaires : montant 417 000 euros**

Cette somme 84 640 euros permettra de couvrir l'écart d'investissement de 655 000 euros.

Ces évaluations ont été faites avec prudence et sans tenir compte des dotations éventuelles.

Les réalisations aujourd'hui exposées dans cet avant-projet du hall du Grû et de la Salle Jacques Michaux sont une base nécessaire de travail et il ne s'agit en aucun cas d'un projet définitif. Ce dernier sera discuté dans les différentes commissions concernées.

La proposition d'achat des terrains nécessaires au projet pour une superficie de 35 092 m<sup>2</sup> (comprenant une surface commerciale de 8 160 m<sup>2</sup>) est de **1 550 000 €**, soit un prix moyen de 44,17 euros le m<sup>2</sup>.

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Economique qui s'est réunie le 23 Juin 2011,

Avant qu'il ne soit procédé au vote Maître SARTHOUT déclare ne pas y prendre part .

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**Par 18 voix POUR, 7 voix CONTRE (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, M. COUSIN, Mme LENOTRE, M. TAUPIN, M. FRÉNEHARD, Mme GAGEZ)**

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la vente de terrains à Bricomarché, d'une superficie d'environ 35 092 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1 550 000 €.

*Cette vente se fera sous réserve :*

- *Que la continuité de mise à disposition des équipements au public soit assurée (Hall expo du Grû, salle Michaux, services techniques, espace réservé aux boulistes et parkings).*
  - *Que la Ville garde la maîtrise foncière des bords de la Risle.*
  - *Que la voirie et ses réseaux (EP, EU, Eaux pluviales et éclairage public) entre l'avenue Comtesse de Ségur et le site du marché aux bestiaux soit à la charge de l'acquéreur.*
  - *Que la voirie créée soit rétrocédée à la collectivité en conformité avec notre règlement.*
  - *Que l'intégration dans le paysage soit respectée conformément à la loi.*
  - *Que les types de commerces seront choisis en concertation avec la municipalité.*
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous autres documents relatifs à la concrétisation de cette opération (les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur ainsi que les frais de bornage pour moitié).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**INDEMNITES DE  
RESILIATION DE  
BAIL ; M. GUYET  
(terrain  
COLOMBE)**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **06 OCT. 2011**

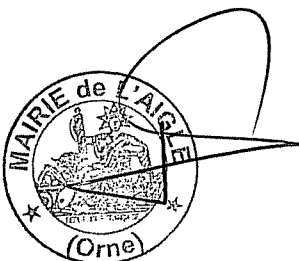
\*\*\*

Publié

le : **06 OCT. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Aux termes de la délibération du 11 mai 2011, il a été adopté le principe de l'achat par la Ville de l'Aigle du terrain situé à l'Aigle « Le Chaillouet Nord », cadastré section AT n°123 pour une contenance de 3ha 01a 90ca moyennant le prix de 150.950 €.

Ce terrain est exploité par Monsieur Vincent GUYET, exploitant agricole, demeurant à Saint Sulpice sur Risle (61300), 738 Chemin du Minerai en vertu d'un bail rural verbal.

En échange de la résiliation du bail, Monsieur GUYET exige le versement d'une indemnité de résiliation.

Après renseignement auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Orne, la présente résiliation s'analyse comme un changement de destination de la parcelle. Le barème de l'expropriation est applicable. L'indemnité de résiliation est fixée à 3.700 euros l'hectare.

Compte tenu de la surface acquise, l'indemnité de résiliation s'élève donc à la somme de 11.170 euros.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**par 26 voix POUR, (Mme LENOTRE ne prend pas part au vote);**

- **APPROUVE** le paiement à Monsieur GUYET de l'indemnité de résiliation du bail rural verbal tel qu'il a été déterminé ci-dessus ;
- **AUTORISE** à régulariser la convention qui constate ce paiement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**



*[Handwritten signature]*

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**DECISION  
MODIFICATIVE  
N°1 BUDGET  
GENERAL VILLE  
DE L'AIGLE**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **06 OCT. 2011**

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Publié

le : **06 OCT. 2011**

L'exécution du budget 2011 doit se dérouler conformément à l'autorisation donnée par le Conseil Municipal au terme de sa séance consacrée au vote du budget (CF Conseil Municipal du 30 mars 2011).

Néanmoins il apparaît la nécessité de faire des ajustements sur les lignes de crédits ouverts. Ces derniers de la même façon que le vote du budget sont soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Cette Décision modificative qui est soumise au vote du Conseil se définit :

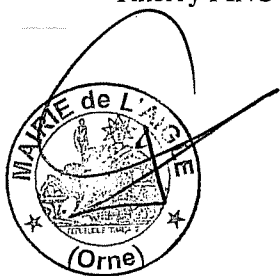
Le Maire,

Thierry PINOT

- Par la proposition de nouveaux projets pour un montant de **434 801 €**
- Le report à 2012 des investissements effectués en partenariat avec la Communauté de Communes, le calendrier d'exécution ayant été reporté à 2012 pour un montant de 563 850 €.

(400 000 € pour les travaux du centre Ville et 163 850 € pour les travaux de restructuration du quartier Blaizot)

Dans un souci de transparence, il est proposé néanmoins au Conseil Municipal de requalifier ces deux opérations en autorisation de programme, et par conséquent d'ouvrir les crédits sur 2012 pour les crédits de paiement.



**autorisation de programme** **Restructuration du centre ville**

programme global	Montant de	Crédit de paiement	
	AP	VOTE 2012	VOTE 2013
programme restructuration du centre ville	815 000,00	407 500,00	407 500,00

**autorisation de programme** **Restructuration Du quartier blaizot**

programme global	Montant de	Crédit de paiement	
	AP	VOTE 2012	VOTE 2013
Restructuration Du quartier blaizot	591 793,96	163 850,00	430 915,85

L'équilibre de la décision modificative se traduit de la sorte :

- des subventions complémentaires notifiées depuis le 30 mars 2011 61 750 €
- des cessions d'immeubles (site école Mazeline) 38 000 €
- Par des reprises de crédits votés non utilisés 54 701 €
- Des reports à 2012 de lignes budgétaires 463 850 €
- Par la prise sur le poste dépenses imprévues 77 352 €

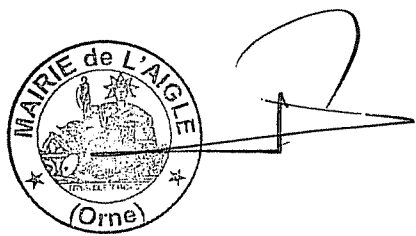
Le recours à l'emprunt se trouve ainsi minoré de 413 852 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'Unanimité ;

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la présente décision modificative présentée en annexe n°1
- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur les autorisations de programmes ci-dessus définies et les crédits de paiement correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**





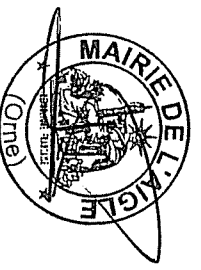
DM N°1 INVESTISSEMENT VILLE 2011

L'AIGLE

DEPENSES		Imputations budgétaires	Descriptif	Budget primitif 2011	Dépenses définitives	Crédits restants	Nouveaux crédits sollicités
212	2313	128	204	0,00	638,00	0,00	638,00
			Acquisition d'un ordinateur portable pour la directrice Ecole Mazeline				
422	2313	131	3102	100 000,00	134 000,00	0,00	34 000,00
			Travaux de réhabilitation Bois de la Pierre salle polyvalente				
422	2315	131	3102	0,00	14 663,00	0,00	14 663,00
			Démolition de la palaeogeoire du Bois de la Pierre				
814	2315	132	991	35 101,00	55 601,00	0,00	20 500,00
			Fourniture de lanternes pour l'éclairage public				
821	2315	135	401	0,00	6 300,00	0,00	6 300,00
			Implantation de barrières de sécurisation rue du Ter but et rond point du château				
821	2188	135	401	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
			Plan de jalonnement 2ème tranche				
20	2183	156	107	8 784,00	11 269,00	0,00	2 485,00
			Programme d'informatisation mairie				
20	2315	198	131	5 000,00	3 401,00	1 599,00	0,00
			Travaux sur les églises				
814	2315	208	403	150 000,00	169 832,00	0,00	19 832,00
			Travaux de restructuration Rue du Perche -mobilier urbain eaux pluviales espaces verts				
814	2315	208	403	359 658,00	370 658,00	0,00	11 000,00
			Rue du Perche Travaux enfouissement des réseaux FT basse tension électrique				
211	2313	210	2011	3 800,00	4 700,00	0,00	900,00
			Travaux de couverture Ecole du Moulin à vent				
311	2313	211	127	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
			Travaux d'isolation des Combles de l'école de musique				
311	2313	211	127	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
			Travaux sols de l'école de musique				
311	2183	211	127	0,00	1 965,00	0,00	1 965,00
			acquisition d'un ordinateur école demusique				
412	2312	215	304	4 000,00	3 000,00	1 000,00	0,00
			Decompactage du terrain d'honneur				
412	2313	215	304	18 940,00	17 940,00	1 000,00	0,00
			Réfection de l'ancienne tribune Stade Foisy				
321	2183	221	126	16 000,00	14 442,00	1 558,00	0,00
			Informatisation de la Médiathèque des Tanneurs				
321	2183	221	126	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00
			Réhabilitation de la Médiathèque des Tanneurs				
824	2111	223	403	122 764,00	144 764,00	0,00	22 000,00
			Acquisitions Foncières				
814	2315	225	995	0,00	600,00	0,00	600,00
			mise en place système pluvial passage piéton rue galleron				
821	2315	225	995	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
			travaux sur le réseau eaux pluviales				
322	2315	237	125	15 000,00	8 827,00	6 173,00	0,00
			Mise en place du système audio Musée juin 1944				
814	2031	239	991	9 000,00	8 002,00	998,00	0,00
			Etude sur le plan lumière				
26	2312	242	117	19 600,00	17 423,00	2 177,00	0,00
			Travaux sur le colobarium Cimetière de L'aigle				
40	2315	243	103	15 000,00	18 066,60	0,00	3 067,00
			implantation d'un VTT parc				
823	2315	246		10 936,00	9 740,00	1 196,00	0,00
			création du City PARC				
823	2312	249	402	10 000,00	1 000,00	9 000,00	0,00
			Travaux de déssouchage arbres				
2123	2315	252	2051	3 631,00	5 331,00	0,00	1 700,00
			Implantation d'une colonne de distribution chromée 6 robinets Ecole Victor Hugo				
20	2315	219	992	0,00	4 578,00	0,00	4 578,00
			Création dun terrain de pétanque Site des vaux				
2315	2315	172	402	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
			Démolition des murs site des anciens SIM				
821	2188	135	401	0,00	7 600,00	0,00	7 600,00
			Implantation de coussins berlinois				
824	2031	208	403	0,00	4 773,00	0,00	4 773,00
			Etude de révision du PLU Isocele				
814	2315	133	991	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00
			Modification des feux rue Porte Rabel				

V U  
L'AIGLE, le 28/09/11

Le Maire,  
Jherry PIVET,





**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**REMBOURSEMENT  
DE FRAIS DE  
DEPLACEMENT**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-Préfecture :

\*\*\*

le : 05 OCT. 2011.

Suite au décès de M. Tony VOADEN, dernier survivant des Alliés qui durant la seconde guerre mondiale avaient participé à la libération de L'AIGLE, Madame Mireille NOGUET, Conseillère Municipale, a représenté la Ville de L'AIGLE lors des obsèques qui se sont déroulées le 11 Août 2011 à PORTSMOUTH (Angleterre).

Publié

le : 06 OCT. 2011

Il vous est proposé de lui rembourser les frais engagés (sur justificatif) dont détail ci-après :

Le Maire,

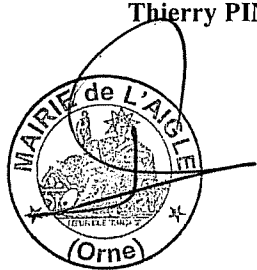
- Déplacements L'AIGLE-CAEN	54,80 €
- traversée aller-retour (Brittany Ferries)	129,00 €
- repas	12,30 €
<b>Total</b>	<b>196.10 €.</b>

Thierry PINOT

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**par 26 voix POUR, et 1 abstention (Mme NOGUET);**

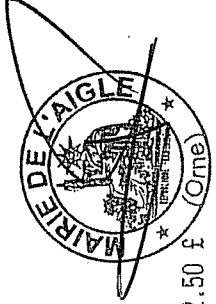
**AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais liés au déplacement de Mme NOGUET pour le montant indiqué ci-dessus. Les crédits seront pris à l'article 62-51 du Budget Primitif 2011.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT

V U  
 L'AIGLE, le 28/09/11  
 Le Maître  
 Thierry PINOT



BRIITTANY FERRIES  
 MONT ST MICHEL

CAEN/PORTSMOUTH  
 10/08/11 14H15

LE SELF-SERVICE  
 LA GALERIE

ASS FROMAGES (2) 2.50 £

TOTAL 2.50£

CASH/ESPECES 2.50 £

T01 TKK:12-0071 C:50 10/08/11 18:30:57

ON BOARD RATE 1 € = 0.8 £

MERCI - BON VOYAGE

BRIITTANY FERRIES  
 MONT ST MICHEL

CAEN/PORTSMOUTH  
 10/08/11 14H15

LE SELF-SERVICE  
 LA GALERIE

PAIN 0.50 £  
 POISSON PANÉ 6.90 £

TOTAL 7.40£

CASH/ESPECES 2.10 £  
 CHANGE/RENDU -2.60 £

T01 TKK:12-0061 C:50/10/08/11 18:07:01

ON BOARD RATE 1 € = 0.8 £

MERCI - BON VOYAGE

*Open*  
 CARTE BANCAIRE

0000000421010  
 CB  
 le 07/08/11 à 09:58:51  
 F. LECLERC DAC  
 L AIGLE CEDEX  
 61302  
 8501710  
 XXXXXXXXXXXXX7011  
 01E9E9ACBF62D69  
 010 001 027898  
 C

MONTANT REEL  
 54.80 EUR

DEBIT  
 TICKET A CONSERVER  
 INDICATIONS NON  
 CONTROLÉES PAR L'ETAT  
 TVA= 8.98 EUR (19.60%)  
 QUANTITE= 37.13 L  
 PU= 1.476 EUR/L  
 PRODUIT= SANSPILOMB95

BRIITTANY FERRIES  
 NORMANDIE

PORTSMOUTH/CAEN  
 11/08/11 22H45

SALON DE THE  
 LE PAYS D'AUGE

CROISSANT 1.10 £  
 THE 1.30 £

TOTAL 2.40£

CASH/ESPECES 10.00 £  
 CHANGE/RENDU -7.60 £

T01 TKK:15-0343 C:13 12/08/11 05:20:56

ON BOARD RATE 1 € = 0.8 £

MERCI - BON VOYAGE

9,90  
 2,40  
 -----  
 12,30  
 + 54,80

**Facture**

MME Mireille NOGUET  
 13 RUE SOUCHEY  
 61300 LAIGLE  
 FRANCE

Référence réservation: **XI06567** N° Version:1  
 Nom du passager: **MME Mireille NOGUET**  
 Emis le: **8 Août 2011**  
 Facture N°: **3049837**

Cliquez sur le lien ci-dessous pour obtenir nos conditions de vente:

[Conditions Générales de Vente](#)  
[Foire Aux Questions](#)  
[Modifier votre Réservation](#)

[Contrat d'assurance](#)

Comptabilité Client: **0298292719**  
 Email: [reservation@brittany-ferries.fr](mailto:reservation@brittany-ferries.fr)

**Détails**

**Traversée aller**

10 Août 2011 Caen/Ouistreham-Portsmouth 15:15 Mont St Michel

1 Adulte 49.00 €

**Installations à bord**

Siège inclinable x1 7.00 €

**Traversée retour**

11 Août 2011 Portsmouth-Caen/Ouistreham 22:45 Normandie

1 Adulte 59.00 €

**Installations à bord**

Siège inclinable x1 7.00 €

**L'Assurance**

Multirisque - Contrat Mondial Assistance N° 303.131 7.00 €

Tous les détails de votre contrat d'assurance

Montant total 129.00 €  
 Payé par carte bancaire/chq/cash 129.00 €

V U  
 L'AIGLE, le 28/08  
 Le Maire,  
 Thierry PINOT



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**ECLAIRAGE  
PUBLIC -  
PRESENTATION  
DU CONTRAT  
DE  
PARTENARIAT  
PUBLIC PRIVÉ  
(PPP)**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **06 OCT. 2011**

\*\*\*

Publié

le : **06 OCT. 2011**

Par délibération en date du 10 Décembre 2008 le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à effectuer une mise en concurrence pour recruter un bureau d'études chargé de procéder à un bilan technique complet, quantitatif et qualitatif du parc lumineux communal et de proposer une stratégie visant à économiser l'énergie et à limiter les impacts environnementaux de l'éclairage, tout en répondant aux besoins de vision et de sécurité.

Le Maire,

Le mode de gestion actuel ne permet pas un maintien à niveau correct des installations et l'état constaté de celles-ci nécessitent aujourd'hui un investissement important de rénovation ou de mise aux normes.

Thierry PINOT

La ville a donc engagé une réflexion sur la gestion des installations relatives à l'éclairage public, aux illuminations de Noël, à la mise en valeur de son patrimoine architectural et à la signalisation lumineuse tricolore.



Pour répondre à nos besoins, le cabinet EGE (Etudes et Gestions des Energies, situé 17 rue du Centre - 76160 - ST JACQUES S/DARNETAL) a orienté la municipalité sur une nouvelle forme de marché, il s'agit du « Partenariat Public Privé ». L'article L 1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales instaure le contrat PPP comme étant « un contrat administratif par lequel une collectivité territoriale ou un établissement public local confie à un tiers, pour

*une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet le financement, la construction ou la transformation, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages d'équipements ou de biens immatériels nécessaire au service public. Il peut également avoir pour objet tout ou partie de la conception de ces ouvrages, équipements ou biens immatériels ainsi que des prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de services public dont elle est chargée. »*

Dans le cadre de l'élaboration du projet de contrat PPP, un audit des installations a été réalisé par le bureau d'études. Celui-ci confirme un besoin de rénovation des installations, la suppression de la pollution lumineuse, le renforcement de l'homogénéité des éclairagements, l'amélioration de la dépense énergétique.

**Ce point est présenté pour information, et ne donne pas lieu à un vote des membres du Conseil Municipal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**



71/11  
EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

**OBJET :**  
**REPLACEMENT**  
**DE CONSEILLERS**  
**MUNICIPAUX**  
**DANS DIVERSES**  
**COMMISSIONS**  
**MUNICIPALES**

L'an deux mil onze,

le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

\*\*\*

transmis à la Sous-  
Préfecture :

Suite à la démission de Madame Anne-Marie MORETTI (en Novembre 2009) et à la démission de Madame Maryvonne DEPOILLY (en Février 2010), ces deux élues n'ont pas été remplacées au sein des Commissions municipales dont elles faisaient partie.

le : 06 OCT. 2011,

Mme MORETTI siégeait :

- à la Commission Culture
- à la Commission Jeunesse-Ecoles
- à la Commission des Animations.

Publié

le : 06 OCT. 2011,

Mme DEPOILLY siégeait :

- à la Commission Sport
- à la Commission Urbanisme et Projets.

Le Maire,

Monsieur le Maire propose la candidature de M. Franck ESTEBAN pour siéger aux commissions Sports et Jeunesse-Ecoles.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal,  
A l'Unanimité ;

- **DESIGNE M. Franck ESTEBAN pour siéger au sein des commissions Sport et Jeunesse-Ecoles.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT



Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

**OBJET :**  
TRANSFERT DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
A LA CDC - AVIS  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **06 OCT. 2011**

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Publié

le : **06 OCT. 2011**

\*\*\*

Le Maire,

Le Cabinet « Service Public 2000 a présenté à la Communauté De Communes du Pays de L'AIGLE l'étude menée dans le cadre de l'intégration de la compétence « Assainissement Collectif ».

**Thierry PINOT**

Le Conseil de Communauté, par délibération en date du 7 Juillet 2011, a accepté l'intégration de la compétence « assainissement collectif » dans les statuts de l'intercommunalité.

Lors de ce Conseil de Communauté, la Ville de L'AIGLE a demandé des précisions au sujet de la facture eau et assainissement pour les usagers, ainsi que des informations complémentaires concernant le planning prévisionnel des travaux.

Par courrier en date du 28 Juillet 2011, M. Jean SELLIER, Président de la Communauté de Communes, répond ce qui suit aux deux interrogations qui ont été soulevées par M. le Maire :

*« Après avoir demandé confirmation au bureau d'étude Service Public 2000 et croisé les données avec celles de votre délégataire la facture d'eau et*



assainissement augmentera en moyenne de 0,8 % par an (sur une période de 5 ans), soit une augmentation de 4% sur l'ensemble de la période (voir facture détaillée en pièce jointe). Aujourd'hui, la facture d'un Aiglon consommant 100 m<sup>3</sup> s'élève à 377 euros. Dans le cas du transfert, elle serait de 391 euros, soit une différence de 14 euros en 5 ans, soit + 2,8 euros tous les ans pendant 5 ans (voir graphique ci-dessous).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Facture eau Assainissement pour 100 M3	377 €	379,80 €	382,60 €	385,60 €	388,20%	391 €

+2,8 euros

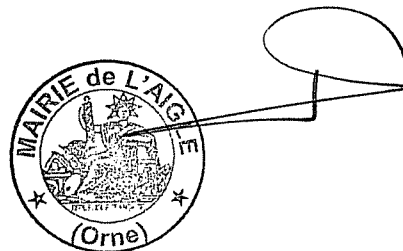
+14 euros

En ce qui concerne le planning prévisionnel des travaux, celui-ci sera réalisé par les membres de la commission du service assainissement, comme cela se fait en commission voirie. Les travaux déjà engagés seront prioritaires. Dans un souci de transparence ce courrier est transmis à tous les Maires de la CDC. »

**Le Conseil Municipal,**  
 par 25 voix, et 2 abstentions (Mme EL MANAA et M. SARTHOUT) EMET un AVIS DEFAVORABLE à l'intégration de la compétence « assainissement collectif » dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de L'AIGLE.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour copie certifiée conforme,  
 Le Maire,

**Thierry PINOT**





V U  
L'AIGLE, le 28/09/11  
Le Maire, Thierry  
PINOT

### Facture 100 m<sup>3</sup> eau et assainissement (Ville de l'Aigle)

Ville de l'Aigle	P.U	Volume	
Facture 100 m <sup>3</sup>			
<b>Assainissement</b>			<b>168,94 €</b>
Part délégataire collecte (LDE)	0,1975 €	100 m <sup>3</sup>	19,75 €
Part Délégataire traitement (Ternois)	0,5892 €	100 m <sup>3</sup>	58,92 €
Part Collectivité collecte		100 m <sup>3</sup>	38,11 €
Part Collectivité traitement	0,5216 €	100 m <sup>3</sup>	52,16 €
<b>Eau potable</b>			<b>136,73 €</b>
Part Fixe Délégataire	27,15 €		27,15 €
Part Variable Délégataire	0,8658 €	100 m <sup>3</sup>	86,58 €
Part fixe Collectivité	8 €		8,00 €
Part variable Collectivité	0,15 €	100 m <sup>3</sup>	15,00 €
<b>Redevances AE</b>			<b>71,01 €</b>
Prélèvement	0,0880 €	100 m <sup>3</sup>	8,80 €
Pollution	0,3341 €	100 m <sup>3</sup>	33,41 €
Modernisation des réseaux	0,2880 €	100 m <sup>3</sup>	28,80 €
<b>Total hors taxes</b>			<b>376,68 €</b>
TVA 5,5%			20,71 €
<b>TOTAL Facture 100 m<sup>3</sup></b>			<b>397,39 €</b>

### Facture 100 m<sup>3</sup> eau et assainissement (Transfert CdC)

Ville de l'Aigle	P.U	Volume	
Facture 100 m <sup>3</sup>			
<b>Assainissement</b>			<b>183,13 €</b>
Part délégataire collecte (LDE)	0,1975 €	100 m <sup>3</sup>	19,75 €
Part Délégataire traitement (Ternois)	0,5892 €	100 m <sup>3</sup>	58,92 €
Part Collectivité collecte		100 m <sup>3</sup>	52,30 €
Part Collectivité traitement	0,5216 €	100 m <sup>3</sup>	52,16 €
<b>Eau potable</b>			<b>136,73 €</b>
Part Fixe Délégataire	27,15 €		27,15 €
Part Variable Délégataire	0,8658 €	100 m <sup>3</sup>	86,58 €
Part fixe Collectivité	8 €		8,00 €
Part variable Collectivité	0,15 €	100 m <sup>3</sup>	15,00 €
<b>Redevances AE</b>			<b>71,01 €</b>
Prélèvement	0,0880 €	100 m <sup>3</sup>	8,80 €
Pollution	0,3341 €	100 m <sup>3</sup>	33,41 €
Modernisation des réseaux	0,2880 €	100 m <sup>3</sup>	28,80 €
<b>Total hors taxes</b>			<b>390,87 €</b>
TVA 5,5%			21,50 €
<b>TOTAL Facture 100 m<sup>3</sup></b>			<b>412,37 €</b>

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :  
MODIFICATION  
DU PLAN  
LOCAL  
D'URBANISME**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **06 OCT. 2011**

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Publié

le : **06 OCT. 2011**

\*\*\*

Le Maire,

A la demande de la Ville de l'Aigle, l'Etablissement Public Foncier de Normandie a acquis de la société dénommée « IMV TECHNOLOGIES », un ancien site industriel situé rue Clémenceau et rue de la Mérillière.

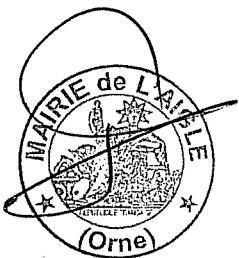
Thierry PINOT

Cet ancien site industriel figure en zone Uz (zone d'activités) du Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

Pour restructurer et insérer ce site dans le paysage foncier de la ville, il est devenu indispensable de modifier le zonage de ce secteur, qui n'a plus lieu d'être en raison du transfert de l'activité de l'entreprise IMV en zone industrielle.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;

- **DECIDE DE MODIFIER le zonage de ce secteur pour qu'il soit inclus non plus en zone Uz mais en zone Uc du PLU de la Ville de l'Aigle, (zone urbaine réservée à l'habitat en particulier) ;**



- **MANDATE** le cabinet **ISOCELE**, dont le siège social est à Paris (75011) 10 rue Oberkampf, qui a déjà travaillé sur l'établissement du **PLU** en 2005, pour cette maîtrise d'œuvre d'un montant forfaitaire (hors concertation publique) de 4.772,04 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou un Adjoint délégué, à suivre la procédure de modification et signer tous les documents nécessaires pour la concrétisation de cette modification.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**



DEPARTEMENT

(61)

COMMUNE

CADASTRE 2009

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/1864 (1000)

# EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: AO, Feuille 01



Le présent extrait est :  
**GRATUIT !**  
Cachet:



VU  
L'AIGLE le 28/08/11  
Le Maire, *Thierry PINET*  
Signature

le 25/08/2011

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**VENTE D'UN  
DELAISSÉ DE  
VOIRIE RUE R.  
BOUDET**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **06 OCT. 2011**

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

Publié

le : **06 OCT. 2011**

\*\*\*

Le Maire,

A l'arrière de la charcuterie située au n°21 de la rue de Bec'Ham se trouve une impasse, dépendant du domaine public de la ville de l'Aigle, située rue Roland Boudet, constituant un délaissé de voirie.

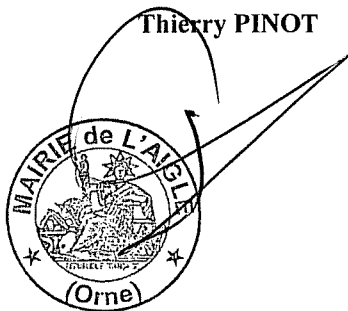
Cette parcelle d'environ 14 m², sans issue, est entourée au nord par la rue Roland Boudet, au sud, à l'est et à l'ouest par un immeuble formant une seule et même propriété, appartenant aujourd'hui à M. MERIMÉE.

Cet endroit, en retrait de l'espace public, est propice aux regroupements d'individus et aux dépôts de détrit.

Compte tenu de la configuration et de la situation des lieux, dépourvus d'intérêt public,

Vu l'estimation des biens réalisée par le service des Domaines, en date du 26 août 2011

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ; **moins une voix** (Maître SARTHOUT, ne prend pas part au vote) ;



- *CONSTATE* que cette parcelle a perdu son caractère de voie publique depuis de nombreuses années, pour ne constituer qu'un délaissé de voirie ;
- *EMET UN AVIS FAVORABLE SUR LA VENTE* de cette parcelle au propriétaire riverain, Monsieur Bertrand MERIMÉE, au prix d'un euro (1 €), les frais : acte notarié, division cadastrale, édification d'une clôture, seront à la charge de l'acquéreur ;
- *CHARGE Monsieur le Maire, de requérir la division cadastrale de ce bien et, en général, entreprendre toutes les démarches qui seront rendues nécessaires pour la concrétisation de cette aliénation ;*
- *CONFIE* la rédaction de l'acte de vente à l'Office Notarial de l'Aigle ;
- *AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT



DEPARTEMENT

(61)

COMMUNE

CADASTRE 2009

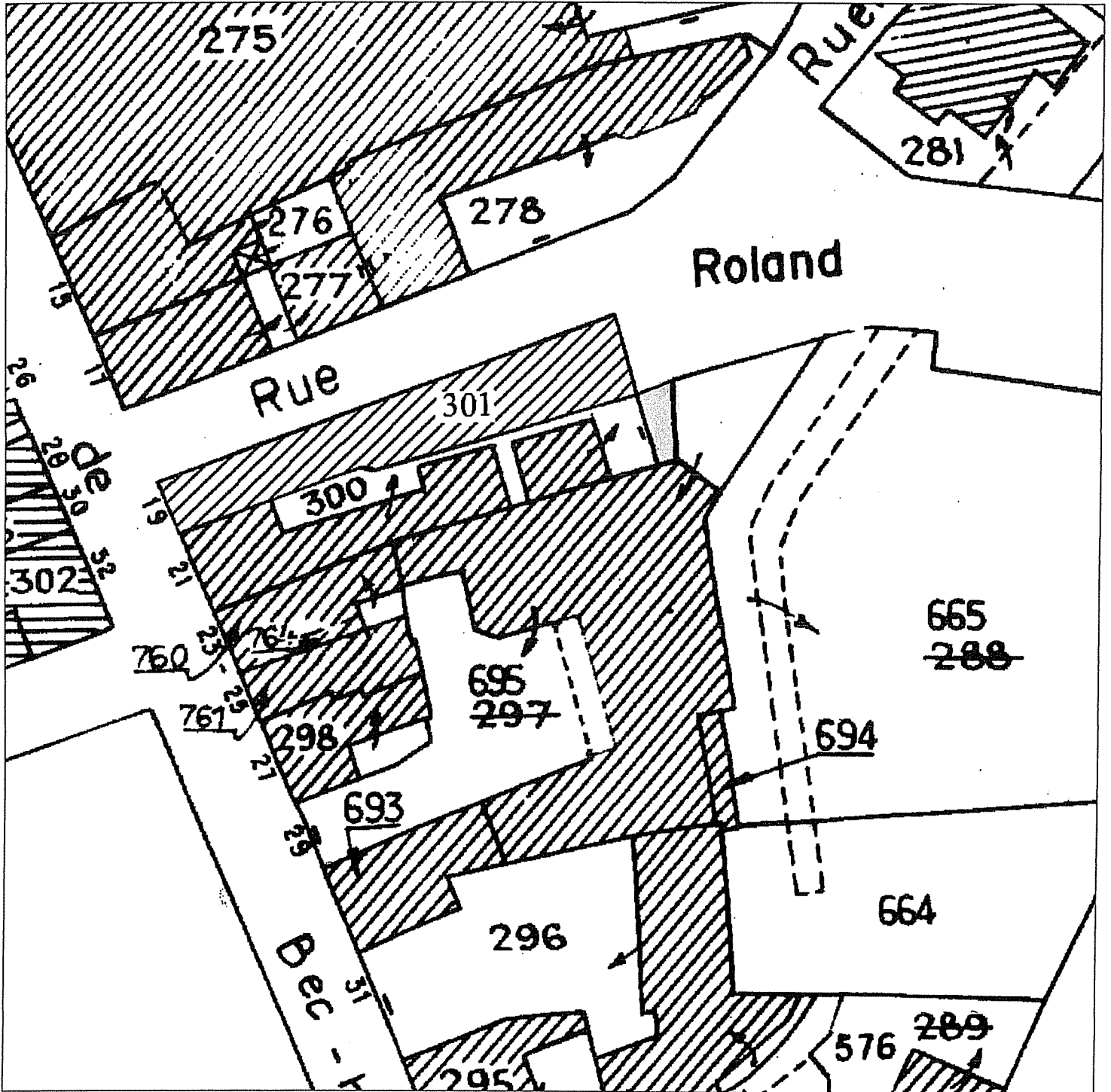
MAIRIE

SERVICE DU PLAN

Echelle: 1/466 (1000)

# EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: AK, Feuille 01



Le présent extrait est :

**GRATUIT !**

Cachet:

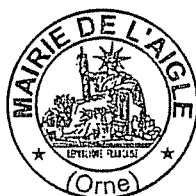
L'AIGLE, le 28/09/2011

le 02/08/2011

Signature

Le Maire,

Thierry PINET



- 2 SEP. 2011

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE FRANCE DOMAINE  
29 RUE DU PONT NEUF - BP  
344  
61014 ALENCON CEDEX



Alençon, le 26 août 2011

**Pour nous joindre / Références**

**Votre correspondant** : M. Philippe LE GLOAN  
Tél. : 02.33.82.52.57  
Fax : 02.33.32.90.73  
Courriel : [philippe.legloan@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:philippe.legloan@dgfip.finances.gouv.fr)  
[tgdomaine061@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgdomaine061@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réception sur rendez-vous  
Nos réf : 2011214V0468

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Fulbert de Beina  
BP 117  
61303 L'AIGLE Cedex

**O B J E T** : Evaluation Immobilière.

**REFERENCE** : Votre courrier du 3 août 2011 reçu le 8 août 2011.  
*DELAISSÉ VOIRIE*

Monsieur le Maire,

Par la lettre visée en référence, vous avez demandé l'intervention du Service France Domaine aux fins de déterminer la valeur vénale des biens désignés ci-dessous :

**Nature** : terrain non-bâti.

**Commune** : L'Aigle

**Désignation - description** : une emprise de 14m<sup>2</sup> sur le domaine public située rue

Roland Boudet.

Je vous informe que cette valeur peut être fixée à 210 € (15€/m<sup>2</sup>).

Une marge d'appréciation de +/- 10% pourra, le cas échéant, être appliquée à la valeur ci-dessus.

La présente estimation correspond à la valeur vénale actuelle des biens concernés. Une nouvelle consultation du service France Domaine sera nécessaire si l'opération n'est pas réalisée dans le délai de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental  
des Finances Publiques,  
Par délégation, l'Inspecteur,

  
Philippe LE GLOAN

V U  
L'AIGLE, le 28/09/2011

Le Maire,

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
VENTE D'UNE  
PARCELLE DE  
TERRAIN A « LA  
FREMONDIERE »

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,  
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO,  
Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD,  
M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme  
Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel  
PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-  
Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian  
TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Certifié exécutoire

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M.  
Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M.  
Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND  
a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-  
LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

transmis à la Sous-  
Préfecture :

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

le : 06 OCT. 2011

Publié

le : 06 OCT. 2011

\*\*\*

Le Maire,

La ville de l'Aigle est propriétaire d'une parcelle de terrain (figurant dans le  
domaine privé de la commune) située dans la zone industrielle numéro 1, « La  
Frémondrière », cadastrée section AX n°160 pour une contenance de 500 m², libre  
de toute occupation.

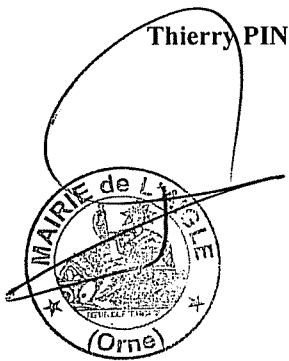
Thierry PINOT

Monsieur Eric BÉCHÉ, chauffagiste, demeurant à Crulai (61300), 3 impasse  
Arpentigny, souhaite acquérir cette parcelle pour construire son local  
professionnel.

Aux termes d'un courrier en date du 6 juin 2011, Monsieur BÉCHÉ accepte la  
proposition faite par la Ville de lui vendre cette parcelle moyennant le prix de 20  
€ le mètre carré.

La vente aurait lieu en l'état, tous les frais relatifs à cette vente (acte authentique,  
frais de déplacement des équipements publics, édification de clôture...) seraient à  
la charge de l'acquéreur.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines, en date du 22 juillet  
2011,



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITÉ moins une voix** (Maître SARTHOUT, ne prend pas part au vote) ;

- **EMET UN AVIS FAVORABLE SUR LA VENTE de cette parcelle à Monsieur BÉCHÉ, au prix, charges et conditions ci-dessus déterminées,**
- **CHARGE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches indispensables (division cadastrale et diagnostics éventuels) pour aboutir à cette aliénation.**
- **CONFIE la vente à l'Office Notarial de l'Aigle,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28 JUL. 2011

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE FRANCE DOMAINE  
29 RUE DU PONT NEUF - BP  
344  
61014 ALENCON CEDEX



Alençon, le 22 juillet 2011

**Pour nous joindre / Références**

**Votre correspondant :** M. Philippe LE GLOAN  
Tél. : 02.33.82.52.57  
Fax : 02.33.32.90 73  
Courriel : [philippe.legloan@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:philippe.legloan@dgfip.finances.gouv.fr)  
[tgdomaine061@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgdomaine061@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réception sur rendez-vous  
Nos réf : 2011214V0387

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Fulbert de Beina  
BP 117  
61303 L'AIGLE Cedex

**O B J E T :** Evaluation Immobilière.

**REFERENCE :** Votre courrier du 29 juin 2011 reçu le 30 juin 2011

Monsieur le Maire,

Par la lettre visée en référence, vous avez demandé l'intervention du Service France Domaine aux fins de déterminer la valeur vénale des biens désignés ci-dessous :

**Nature :** terrain à bâtir industriel.

**Commune :** L'Aigle

**Désignation – description :** une parcelle cadastrée section AX n°160 de 500m<sup>2</sup> en Zone industrielle n°1.

Je vous informe que cette valeur peut être fixée à 5000 € (10€/m<sup>2</sup>).

Une marge d'appréciation de +/- 10% pourra, le cas échéant, être appliquée à la valeur ci-dessus.

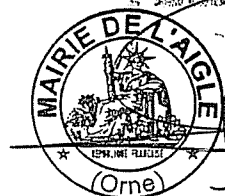
La présente estimation correspond à la valeur vénale actuelle des biens concernés. Une nouvelle consultation du service France Domaine sera nécessaire si l'opération n'est pas réalisée dans le délai de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental  
des Finances Publiques,  
Par délégation, l'Inspecteur,

Philippe LE GLOAN

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Thierry PINOT

DEPARTEMENT

( 61 )

COMMUNE

CADASTRE 2009

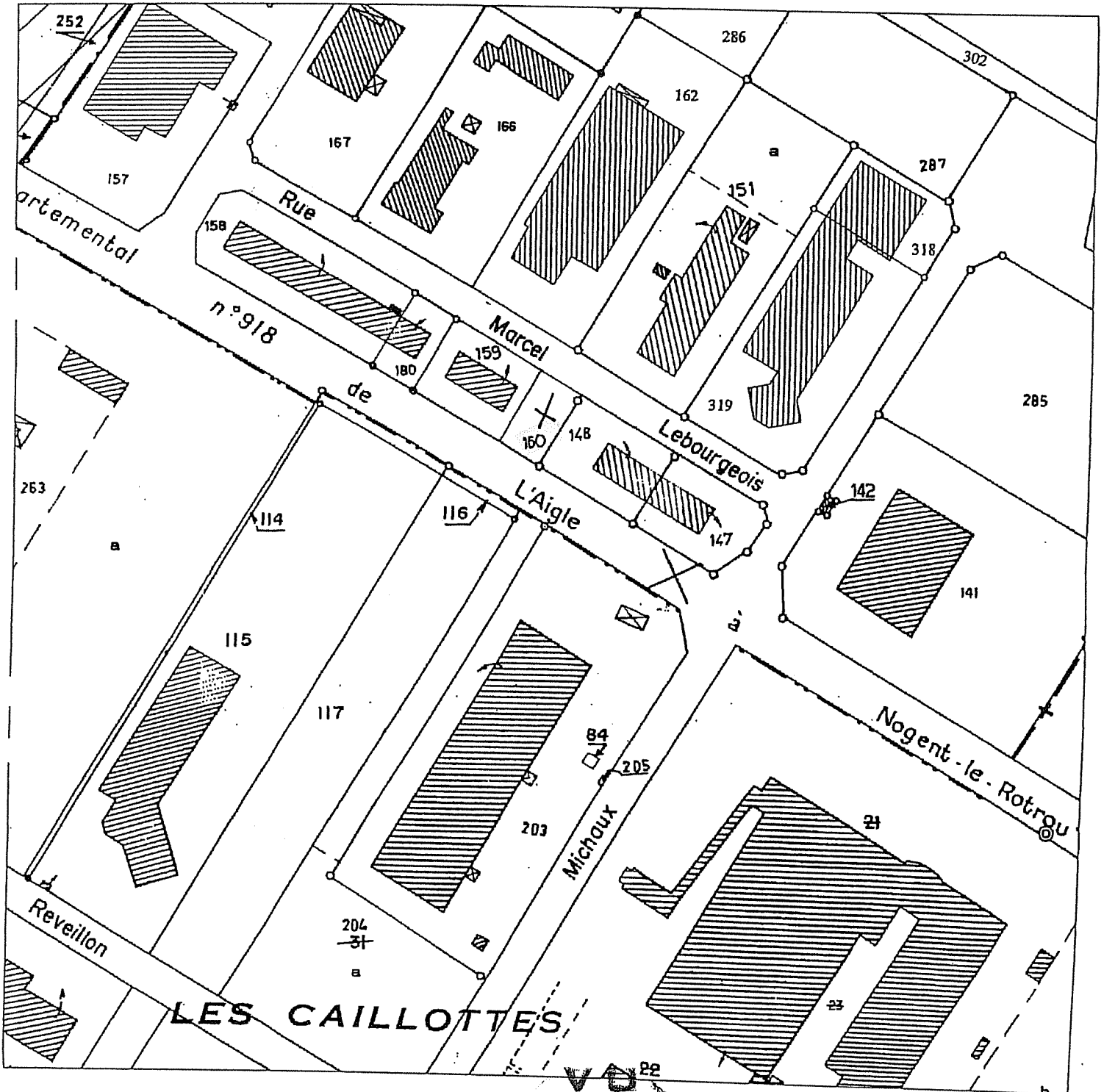
MAIRIE

SERVICE DU PLAN

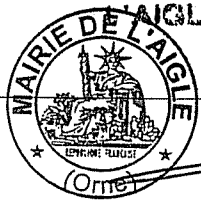
Echelle: 1/1986 (2000)

# EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: AX, Feuille 01



Le présent extrait est :  
**GRATUIT !**  
Cachet:



le 28/09/2011

Le Maire

Thierry PINOT

le 08/12/2010  
Signature

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **23**  
votants : **27**

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
ATTRIBUTION  
D'UN NOM DE  
RUE - ZONE  
INDUSTRIELLE  
N°1 À L'AIGLE

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-Préfecture :

\*\*\*

le : **06 OCT. 2011**

Publié

le : **06 OCT. 2011**

Le Maire,

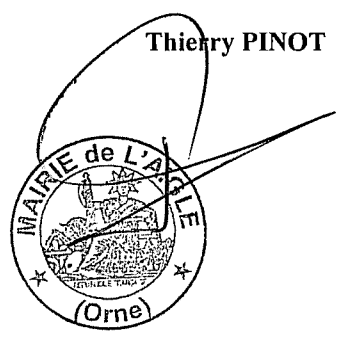
L'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'entreprise IMV Technologies a eu lieu le 3 février 2011. L'entreprise est installée à l'Est de la Zone Industrielle N°1 sise sur les communes de L'Aigle et Saint Ouen sur Iton. La voie menant à l'entreprise, aussi à cheval sur les deux communes, est aujourd'hui dénuée d'appellation. En matière d'attribution de noms de rues dans la Zone Industrielle, il est d'usage de faire référence aux hommes qui ont marqué l'histoire industrielle locale.

Aussi afin de pallier à cette absence et en hommage au fondateur de l'entreprise IMV, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à cette voie le nom de Robert CASSOU.

Pour mémoire, après avoir créé en 1946 le premier centre français d'insémination artificielle pour bovins, Robert Cassou fonde IMV (Instruments de Médecine Vétérinaire) en 1963. Il est aussi l'inventeur d'un contenant révolutionnaire : la paillette destinée à l'insémination artificielle des bovins. Dès son lancement, celle-ci devient la référence universelle pour conditionner, conserver de la semence bovine, propulsant IMV Technologies sur la scène internationale.

Le projet, présenté au maire de la commune de Saint Ouen sur Iton, a reçu un accueil favorable et fera aussi l'objet d'une présentation en Conseil municipal.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;

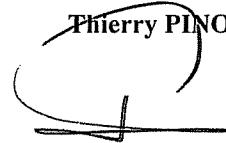


EMET UN AVIS FAVORABLE *quant à l'attribution du nom de : « rue Robert Cassou » à cette nouvelle voie ;*

DONNE POUVOIR *à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT



DEPARTEMENT  
(61)  
COMMUNE  
CADASTRE 2009

MAIRIE  
SERVICE DU PLAN

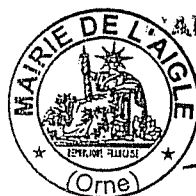
Echelle: 1/3728 (2000)

# EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section: AX, Feuille 01



Le présent extrait est :  
**GRATUIT !**  
Cachet:



le 28/08/2011  
Le Maire,  
*Thierry PIWOT*

le 25/08/2011  
Signature

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE -  
LE -  
ASSOCIATION  
SPORTIVE  
« BOXING CLUB  
AIGLON »**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-Préfecture :

\*\*\*

le : **06 OCT. 2011**

L'association sportive « Boxing Club Aiglon » a omis de réaliser sa demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2011, amputant son budget pour la saison sportive prochaine. Suite au changement de Président à la tête de l'association, et afin d'aider la nouvelle équipe dirigeante à pérenniser l'activité, le Boxing Club Aiglon sollicite une aide exceptionnelle.

Publié

le : **06 OCT. 2011**

Les crédits seraient pris sur l'imputation 40 / 6574 / 103 « réserves pour subventions ».

Le Maire,

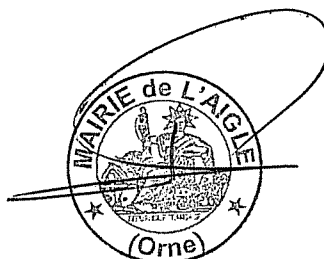
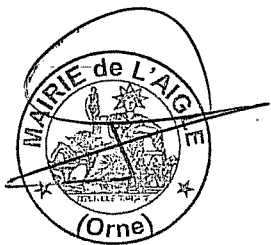
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;

Thierry PINOT

**EMET UN AVIS FAVORABLE quant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**CONVENTION  
CADRE  
DEFINISSANT  
LES RELATIONS  
ENTRE LA VILLE  
DE L'AIGLE ET  
L'ASSOCIATION  
TOTEEM**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-Préfecture :

\*\*\*

le : 06 OCT. 2011

Publié

le : 06 OCT. 2011

Le Maire,

Thierry PINOT

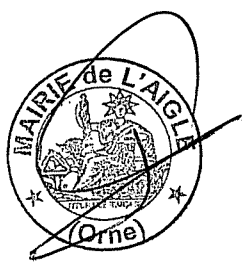
L'association TOTEEM a pour but d'organiser et de gérer le temps libre du midi (entre 11H30 et 13H20) pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune (enseignement primaire et maternel).

Les relations prennent également la forme d'une subvention, la Ville de L'AIGLE souhaitant apporter une contribution financière à l'association. Cette aide est fonction du nombre de repas servis par la Ville et parallèlement encaissés par la Trésorerie.

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011, il est proposé, pour l'année scolaire 2011/2012, de verser à l'association TOTEEM 0,166 € par repas servi et encaissé (en 2009 montant versé à l'association : 13000 € y compris la régularisation 2008 de 944 €, et en 2010 : 12 000 € y compris la régularisation de 2009 pour 944 €).

Les crédits seraient pris sur l'imputation 20 / 6574 / 200 « réserves pour subventions ».

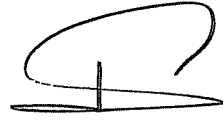
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;



- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association TOTEEM**
- **EMET UN AVIS FAVORABLE sur le montant de la subvention de fonctionnement octroyée à l'association**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

**OBJET :**  
**DEMANDE**  
**D'ADHESION**  
**2011 DE**  
**BIOMASSE**  
**NORMANDIE**

L'an deux mil onze,

le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés** : M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Certifié exécutoire

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

transmis à la Sous-  
Préfecture :

\*\*\*

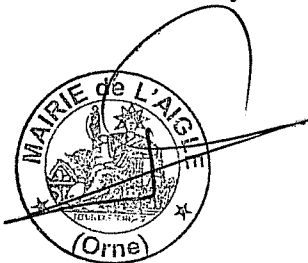
le : **06 OCT. 2011**

Publié

le : **06 OCT. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



Créée en 1983 à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et avec l'appui de l'ADEME et de la Région Basse-Normandie, BIOMASSE NORMANDIE est une association dont le Conseil d'Administration est aussi composé des Départements, des administrations régionales, des chambres consulaires, d'organismes professionnels et d'associations.

L'Association a pour objet de conduire des travaux de Recherche-Développement et de mener des actions de promotion, de conseil et d'appui portant sur :

- la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse,
- les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables,
- la gestion des déchets.

Dans le cadre des domaines précités, l'Association prend les initiatives ou répond à des sollicitations extérieures, dans le but :

- de soutenir les actions de développement de ces filières,
- d'assister les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leur projet (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,...).

Dans le cadre de ces missions, l'Association peut s'assurer les concours techniques et industriels nécessaires.

**Les missions d'intérêt général menées par l'association comportent deux grands programmes :**

- La promotion du bois-énergie en Normandie, en France et en Europe,
- Le traitement et la valorisation des déchets et effluents organiques.

**Au service des collectivités, une activité centrée sur l'étude, l'innovation et le développement durable, avec :**

**Des missions d'intérêt général**

- Accompagnement des plans bois-énergie et développement local.
- Animation d'observatoires régionaux sur la gestion des déchets ou les énergies renouvelables.
- Actions d'information et de sensibilisation.

**Un rôle de bureau d'études**

- Etudes de faisabilité technico-économique.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre (rédaction de cahiers des charges, conduite d'opérations...).
- Maîtrise d'œuvre.
- Formation et suivi du personnel d'exploitation.

**La promotion d'innovations techniques et technologiques**

- Conception et expérimentation de nouvelles technologies.
- Transposition au contexte national de filières développées à l'étranger.
- Adaptation de technologies au contexte rural.

**Une démarche axée sur le développement durable**

- Préconisations de solutions créatrices d'activités et d'emplois.
- Approche globale de filières techniquement fiables et économiquement viables.

L'adhésion à BIOMASSE Normandie permet d'être informé des actions menées par l'association et d'être destinataire des documents réalisés au cours de l'année, qu'il s'agisse d'articles publiés dans la presse professionnelle, de fiches de réalisation ou de notes de réflexion sur le bois-énergie ou la gestion des déchets organiques.

BIOMASSE NORMANDIE sollicite la ville de L'AIGLE pour son adhésion pour l'année 2011 d'un montant de **90 €**.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;

**EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion 2011 de BIOMASSE.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**DEMANDE**  
**D'ADHESION 2011**  
**AU CAUE DE**  
**L'ORNE (CONSEIL**  
**D'ARCHITECTURE,**  
**D'URBANISME ET**  
**DE**  
**L'ENVIRONNEMENT**  
**DE L'ORNE)**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **06 OCT. 2011**

Publié

le : **06 OCT. 2011**

Le Maire,

**Thierry PINOT**



La mission d'intérêt général du CAUE est de promouvoir la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Paysage avec un souci constant de préserver et de valoriser le cadre de vie de notre département.

Au fil des ans, le CAUE affirme un savoir-faire dans la prise en compte systématique des enjeux environnementaux pour tout projet de construction et d'urbanisme opérationnel.

Il accompagne les collectivités dans une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'aide à la décision politique, tout au long de la démarche du projet, de l'idée à sa réalisation.

Le CAUE de l'Orne répond à tout besoin de conseil ponctuel aux collectivités à titre gracieux dans la limite de 2 jours d'intervention par an. Au-delà, il y a lieu de passer une convention d'assistance entre le CAUE et la Ville de L'AIGLE pour les projets plus importants.

Aussi, le CAUE sollicite la ville de L'AIGLE pour le renouvellement de son adhésion pour l'année 2011, fixée à **800 €** (pour les collectivités comptant entre 7 501 et 15000 habitants).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de renouvellement d'adhésion  
2011 au CAUE de l'orne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

**Thierry PINOT**



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
D'ORNE  
HABITAT -  
OPERATION  
D'ACQUISITION  
AMELIORATION  
D'UN  
LOGEMENT PLAI**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

L'Office Public de l'Habitat de l'Orne ORNE HABITAT a réalisé une opération d'acquisition amélioration d'un logement, (9, rue du Docteur Rouyer) par le biais d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 68 000 €.

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 06 OCT. 2011

S'agissant d'une opération spécifique d'acquisition amélioration, le Conseil Général attribue, de façon forfaitaire, une subvention à hauteur de 7 000 € à l'organisme constructeur.

Publié

le : 06 OCT. 2011

Dans le cadre des aides à la pierre, le Département a également décidé de la possibilité d'attribuer une subvention complémentaire de 3 000 €, si la commune d'implantation contribue elle-même à cette hauteur.

Le Maire,

Thierry PINOT

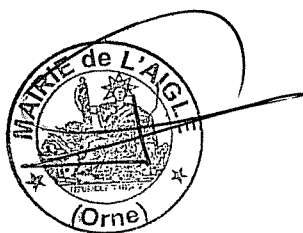
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;

**EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € qui permettra à l'Office de bénéficier d'une participation optimale du Département, le coût de restructuration du bâti ayant été élevé.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(MB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil onze,  
le : **Mercredi 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2011

**OBJET :**  
**DEMANDE DE  
GARANTIE  
D'EMPRUNT  
D'ORNE  
HABITAT -  
OPERATION  
D'ACQUISITION  
AMELIORATION  
D'UN  
LOGEMENT  
PLAI, 9 rue du Dr  
ROUYER**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, Mlle Souad EL MANAA, M. Michel PERROTTE, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

**Absents ou excusés :** M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER a donné pouvoir à Mlle Valérie GHARBI, M. Gilbert MORAND a donné pouvoir à Mme Chantal LESAVETIER, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Frédéric PROVOTELLE.

Monsieur COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

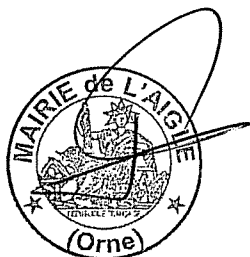
le : **06 OCT. 2011**

Publié

le : **06 OCT. 2011**

Le Maire,

Thierry PINOT



Dans le cadre de l'opération d'acquisition amélioration d'un logement, (9, rue du Docteur Rouyer) l'Office Public de l'Habitat de l'Orne ORNE HABITAT nous informe que le montant du prêt mobilisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour assurer ce programme s'élève à la somme de 68 000 € (*voir plan de financement en annexe*).

La Ville de L'AIGLE est sollicitée par Orne Habitat pour accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de ce montant, soit 34 000 €. Le Conseil Général subventionne l'opération à hauteur de 10 000 €.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,80 %
- Taux annuel de progressivité : 0 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livre A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ ;

- **EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'octroi de la garantie d'emprunt à Orne Habitat, et le cas échéant. Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur Orne Habitat.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry RINOT



*(Handwritten signature of Thierry Rinot)*